ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 64316

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes exprimées par l'Association nationale pour le dépistage du cancer colorectal face à l'insuffisance des moyens mis à disposition des établissements de dépistage, inquiétude qui s'est trouvée renforcée par la grève des personnels de la direction générale de la santé du ministère de l'emploi et de la solidarité du mois de décembre 2000. En effet, lors de cette grève, le personnel avait déclaré que, compte tenu du manque d'effectifs, leur ministère serait dans l'impossibilité de mettre en place les politiques de santé concernant notamment le plan de lutte contre le cancer. Il souhaiterait connaître son sentiment sur cette question et lui demande, afin d'apaiser les inquiétudes de cette association, quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre en faveur du dépistage du cancer.

Texte de la réponse

Les textes réglementaires concernant le dépistage organisé du cancer du colon rectum seront publiés prochainement. Ce dépistage sera proposé dans dix départements dès la fin de l'année 2001. Un appel à candidature sera lancé à l'automne par le FNPEIS (Fonds national de prévention, d'éducation et d'information en santé), qui assurera le financement de ces programmes dans l'attente de leur généralisation d'ici à 2003. Ce programme garantira un égal accès de tous au dépistage et fera bénéficier chacun des mêmes garanties de qualité. Tous les deux ans, les hommes et les femmes de cinquante à soixante-quatorze ans ne relevant pas d'autres stratégies de prise en charge seront invités à effectuer un test de détection de sang occulte dans les selles. Ces tests seront remis par les médecins traitants, dont la participation est un élément essentiel pour l'efficacité de la campagne de dépistage. La lecture des tests sera réalisée par du personnel formé, selon un cahier des charges précis comprenant un contrôle de qualité. La gestion de la campagne de dépistage sera effectuée par une structure de gestion, instance opérationnelle unique pour tous les dépistages des cancers, à l'échelle d'un ou plusieurs départements. Celle-ci s'assurera de la réalisation des tests et de leurs résultats, de la qualité du dispositif et du suivi des personnes dépistées positives avec le concours des gastro-entérologues.

Données clés

Auteur : M. Christian Bourquin
Circonscription : Pyrénées-Orientales (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64316
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4218
Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5827